Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes

Avignon, le 24 mai 2023

GSE Foundation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

@2C entreprises
SAS au capital de 600 000 € - Siret 491 408 183 00029 - Ape 6920Z
155, Rue Lawrence Durrell MFT – CS 70500 –
ZAC du Pôle Technologique de Montfavet – 84 908 Avignon Cedex 9
04 90 13 61 81 – www.a2c-entreprises.com - **conseil@fidens.group**

GSE Foundation

Siège social : 310 Allée de la chartreuse
Parc d'activités de l'Aéroport
84000 Avignon

Fonds associatifs avec droit de reprise : 213 680 euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation GSE Foundation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GSE Fondation relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

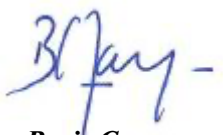
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Avignon, le 24 mai 2023

Le commissaire aux comptes

@2C Entreprises



Boris Czorny

BILAN

Du : **01/01/2022**
Au : **31/12/2022**

EUR

ACTIF			31/12/2022			31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Capital souscrit - non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs				
		Fonds commercial (1)				
		Autres				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
		Autres				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Immobilistions grevées de droits				
		Avances et acomptes				
		Total				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		Total				
		TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Actif circulant	Stocls	Matières premières et autres approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés				
		Autres				
		Total				
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Disponibilités	214 511		214 511	141 315
		Total	**214 511**		**214 511**	**141 315**
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)				
		TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**214 511**		**214 511**	**141 315**
		Charges à répartir sur plusieurs exercices				
		Primes de remboursement des emprunts				
		Ecarts de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF			**214 511**		**214 511**	**141 315**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à moins d'un an (brut)

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en natre restant à vendre

BILAN

Du : **01/01/2022**
Au : **31/12/2022**

EUR

	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Total		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise	213 680	140 520
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financieurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total	213 680	140 520
	Total	**213 680**	**140 520**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total		
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	Avances et acomptes reçus sir commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	832	792
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	0	3
	Produits constatés d'avance		
	Total	**832**	**795**
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL DU PASSIF	**214 511**	**141 315**
Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTE DE RESULTAT

Périodes	**01/01/2022**	**31/12/2022**	Durées	mois	12
				mois	12
					EUR

		31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	24 840	48 060
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	3	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
	Autres produits		
	Total	**24 843**	**10 958**
Charges d'exploitation	Achats		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	9 803	8 060
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunation du personnel		
	Charges sociales		
	Subvention accordées par l'association	15 040	40 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total	**24 843**	**10 958**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**0**	**0**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Total		
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	Total	**0**	**0**
	2 - RÉSULTAT FINANCIER	**0**	**0**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2)	**0**	**0**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	24 843	48 060
	TOTAL DES CHARGES	24 843	48 060
	EXCEDENT ou DEFICIT	**0**	**0**
Evaluation des contributions volontaires en nature	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	2 156	796
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	2 156	796

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses réglements modificatifs, ainsi que ses adpatations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Le fonds de dotation s'est également conformé aux prescriptions du règlement 2009-01 du CRC du 3 décembre 2009 pour l'établissement de ses comptes. Cet avis, obligatoire à compter du 1er janvier 2010, est relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Le bilan de l'exercice présente un total de 214 511 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 24 843 euros et un total charges de 24 843 euros, dégageant ainsi un résultat de 0 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et se termine le 31/12/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances font l'objet de provisions pour dépréciation en cas de risque de non recouvrement.

Disponibilités

Les liquiditées disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Reconnaissance des produits

Les dons et versements reçus sont comptabilisés dès leur réception au passif du bilan au compte fonds associatifs sans droit de reprise. A la clôture de l'exercice, une quote-part de ces produits est comptabilisée au compte de résultat en fonction de la consommation et de l'avancement des projets du fonds de dotation.

Subvention accordées par l'association

Au cours de l'exercice le fonds de dotation a versé une subvention de 15.000€ à l'association du Mas de Carles.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise	140 520		98 000	24 840	213 680
Ecarts de réevaluation					
Réserves					
report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	**140 520**	**0**	**98 000**	**24 840**	**213 680**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**140 520**	**0**	**98 000**	**24 840**	**213 680**

AUTRES INFORMATIONS

Evènements marquants

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire mondiale de la COVID 19 sur le premier semestre
Mais la levée progressive des restrictions a permis de prospecter des nouveaux projets et de réactiver ceux en suspens.
Ainsi il a été possible de commencer le projet de construction d'une école maternelle à Bardyia au Népal avec les déplacements sur site.
A Villeneuve-lès-Avignon, le projet de la construction d'une chèvrerie pour la Mas de Carles, a connu un décalage pour la réalisation de la station phytoépuration et a mobilisé GSE Foundation régulièrement sur l'année.

Missions

GSE Foundation définit les projets, se charge de trouver les financements et de concevoir, avec les personnes sur place, la mise en œuvre ainsi que la coordination des projets. GSE met au service de ces projets son expertise ainsi que son savoir-faire.

Sur l'exercice 2022 GSE Foundation a participé à un projet :
- GSE a versé une somme au bénéfice de l'association du Mas de Carles afin de participer au financement de la construction de la chévrerie.

- Michel Gambassi a maintenu les contacts auprès de l'école de Bardyia au Nepal. Pour mémoire, il s'agit de la construction d'une école maternelle. GSE Foundation interviendra aux côtés de l'association Children & Future. Avec la crise sanitaire, le projet érait en suspens. Avec la fin des restrictions sanitaires, Michel Gambassi a pu se rendre sur place afin de s'assurer de la "viabilité" du projet et organiser sa dimension opérationnelle pour que les premiers ingénieurs puissent se rendre sur site fin 2022.

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE PAR PROJET	Charges	Prestations en nature reçues	Dons en nature reçus
Projet Mas de Carles (France)	16 058		
Projet Bardiya (Nepal)	3 457	2 156	
Dépenses de fonctionnement	5 326		
TOTAL	**24 840**	**2 156**	**0**

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'approbation des comptes.